



Le dévouement compte t-il ?

Par **janez3**, le **27/05/2008** à **09:51**

Bonjour,

Je me suis occupée de ma mère totalement dépendante, jours et nuits, elle est venue habiter chez moi jusqu'à son décès. Elle ne voulait pas aller en maison. De plus, mon père y était déjà pour Alzheimer et cela coûtait 1800 euros par mois. Ma mère m'a dit qu'elle préfèrait me laisser tout ce qui restait de sa retraite , environ 1000 euros par mois plutôt que d'aller en maison.

Elle a laissé une lettre expliquant cela.

A son décès, mon frère réclame sa part et a demandé tous les relevés de comptes bancaires.

J'ai deux questions : - Le dévouement compte t-il et pour combien ?

- N'ai-je pas droit aux deux tiers de ce qui restait et mon frère un seul .

Merci de bien vouloir m'aider.

Par **JamesEraser**, le **27/05/2008** à **10:19**

En l'absence de testament olographique, authentique ou mystique sur la destination des biens situés hors part réservataire, c'est à dire la quotité disponible, cette quotité est partagée.

Cordialement

Par **janez3**, le **27/05/2008** à **10:28**

Ma mère a fait une lettre qui commence par je soussignée.... Ce qui reste de ma retraite je le laisse chaque mois à ma fille et mes deux petis enfants pour dévouement....

Cela a t-il une valeur ?
Merci